

Ressources Humaines

Développement Professionnel

Pôle recrutements, accueils,
Développement de carrière

DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ
N°2021-0112

DECISION

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1^{er} juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des adjoints techniques de la recherche, en sa séance du jeudi 25 novembre 2021 ;

DECIDE

Article unique : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **techniciens de la recherche de classe exceptionnelle** au titre de l'année 2022 :

15 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00010802	AVRIL Sylvie	TECS	A	U1232	GREGOIRE Marc	Grand Ouest
00206158	CLABEAU Céline	TECS	G	U1151	TERZI Fabiola	Paris IDF Centre-Nord
00504312	GOVIN Alain	TECS	J	DR	DELALEU Frédéric	Grand Ouest
00204598	GUESSOUM Leila	TECS	J	U1032	LAFON Cyril	Auvergne-Rhône-Alpes

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00204785	KLEIN Nicolas	TECS	E	DRH	BOURGOIN Sylvain	Administration du siège
00008255	LE GALLEU Andrée	TECS	J	U1166	HATEM Stéphane	Paris IDF Centre-Est
00016076	LOYALLE Marie-Line	TECS	A	U1298	LEHMANN Sylvain	Occitanie Méditerranée
00008188	MAGANA Marie-Odile	TECS	J	DR	CAVILLE Jacques	Occitanie Pyrénées
00014450	MAILLOCHON Franck	TECS	F	U955	BOCZKOWSKI Jorge Bernardo	Paris IDF Centre-Est
00017339	MARBOEUF Catherine	TECS	A	U1037	FAVRE Gilles	Occitanie Pyrénées
00005699	MORTUAIRE Marlène	TECS	A	UMR8576	GUERARDEL Yann	Nord-Ouest
00506850	PASSOT Cécile	TECS	J	U1091	NOSELLI Stéphane	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00207028	PEREIRA Sandra	TECS	J	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00210113	PIAZZOLI Christine	TECS	J	U1249	COSSART Rosa	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00203011	TREILHOU Fabienne	TECS	E	DSI	SAHNOUNE Sammy	Administration du siège

Fait à Paris, le **15 DEC. 2021**

Le Président-directeur général



Dr. Gilles BLOCH

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.